

# SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE

Séance du 03 Décembre 2012

**Présents :** D'ANTONIO Luciano, Bourgmestre et Président de séance

CHEVALIER Michaël - COLLETTE Francis - DASCOTTE Cécile -  
DEKOSTER Monique - DE ZUTTER Antonio - DOMINGUEZ Maria-  
Mercédès - GODART Fanny - HUART Martine - HUBERT Jean-François -  
ITALIANO Francesca - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc -  
LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - Grazia MALERBA - MARIAGE  
Karim - MATHIEU Olivier - MESSIN Mathieu - MURATORE Sylvie -  
NINFA Gioacchino - PIERART Patrick - PIERROT Nancy - RIZZO Lino -  
SCINTA Giuseppe - Philippe SCUTNAIRE  
JP. CULEM, Secrétaire Communal

**Excusé :** DIROSA Piétro

---

La séance publique est ouverte à 19 H 14

## I. SEANCE PUBLIQUE

### 1) Validation des élections du 14 Octobre 2012 – Arrêté du Collège Provincial

Prend connaissance de la validation des élections du 14 Octobre 2012 par le Collège Provincial réuni le 15 Novembre 2012.

### 2) Vérification des pouvoirs

#### a) Incompatibilité de fonction

Constate que Monsieur Mohammed ZENTAR ne peut siéger au Conseil Communal et se désiste.

### b) Incompatibilité familiale

Aucune incompatible familiale n'empêche l'installation des Conseillers Communaux

### c) Désistements de mandats

Acte les désistements de mandats de Madame Maryse JOLY, de Monsieur Nicolas DUBOIS et le désistement de suppléance de Madame Maria PARDINI

### 3) Installation des Conseillers Communaux et prestations de serment

Les Conseillers Communaux et Conseillères communales prêtent serment entre les mains de Monsieur le Bourgmestre Luciano D'ANTONIO « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

COLLETTE Francis  
DASCOTTE Cécile  
DEKOSTER Monique  
DE ZUTTER Antonio  
DOMINGUEZ Maria-Mercédès  
GODART Fanny  
HUART Martine  
HUBERT Jean-François  
ITALIANO Francesca  
LACOMBLET Jean-François  
LEFEBVRE Luc  
LELEUX Fabienne  
LIVOLSI Giuseppe  
MARIAGE Karim  
MATHIEU Olivier  
MESSIN Mathieu  
MURATORE Sylvie  
NINFA Gioacchino  
PIERART Patrick  
PIERROT Nancy  
RIZZO Lino  
SCINTA Giuseppe

Après la prestation de serment, les Conseillers Communaux et Conseillères communales sont installés.

### 4) Installation de trois conseillers suppléants et prestations de serment

- Admet Madame Grazia MALERBA, première suppléante, à la réunion et entend sa prestation de serment

- Admet Monsieur Philippe SCUTNAIRE, troisième suppléant, à la réunion et entend sa prestation de serment
- Admet Monsieur CHEVALIER Michaël, premier suppléant, à la réunion et entend sa prestation de serment

Les Conseillers Communaux suppléants prêtent serment entre les mains de Monsieur le Bourgmestre Luciano D'ANTONIO « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ».

#### 5) Adoption du pacte de majorité

Prend acte de ce que le Secrétaire Communal Jean-Paul CULEM a reçu le projet du pacte de majorité pour la mandature 2012-2018 en date du 06 Novembre 2012.

Le pacte contient les mentions suivantes concernant la composition du Collège Communal :

- Bourgmestre : D'ANTONIO Luciano
- 1<sup>er</sup> Echevin : LEFEBVRE Luc
- 2<sup>ème</sup> Echevin : COLLETTE Francis
- 3<sup>ème</sup> Echevin : NINFA Gioacchino
- 4<sup>ème</sup> Echevin : MARIAGE Karim
- 5<sup>ème</sup> Echevin : MATHIEU Olivier
- Présidente du CPAS : HUART Martine

Les votes à main levée s'expriment de la façon suivante et adopte le pacte de majorité par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MESSIN Mathieu - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 9 voix contre (CHEVALIER Michaël - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - GODART Fanny - HUBERT Jean-François - ITALIANO Francesca - PIERART Patrick - RIZZO Lino)

Note que le Collège Communal est composé de la manière suivante :

- Bourgmestre : D'ANTONIO Luciano
- 1<sup>er</sup> Echevin : LEFEBVRE Luc
- 2<sup>ème</sup> Echevin : COLLETTE Francis
- 3<sup>ème</sup> Echevin : NINFA Gioacchino
- 4<sup>ème</sup> Echevin : MARIAGE Karim
- 5<sup>ème</sup> Echevin : MATHIEU Olivier
- Présidente du CPAS : HUART Martine

6) Prestation de serment de Monsieur le Bourgmestre

Entend la prestation de Monsieur le Bourgmestre entre les mains de Monsieur le premier Echevin Luc LEFEBVRE.

7) Prestation de serment et installation des échevins

Entend la prestation de serment des échevins entre les mains de Monsieur le Bourgmestre Luciano D'ANTONIO

Le Bourgmestre prend acte de cette prestation et déclare :

- 1<sup>er</sup> Echevin : LEFEBVRE Luc
- 2<sup>ème</sup> Echevin : COLLETTE Francis
- 3<sup>ème</sup> Echevin : NINFA Gioacchino
- 4<sup>ème</sup> Echevin : MARIAGE Karim
- 5<sup>ème</sup> Echevin : MATHIEU Olivier
- Présidente du CPAS : HUART Martine

installés dans leurs fonctions d'échevins et de membre du Collège Communal

8) Election du Conseil de l'Action Sociale

Monsieur le Bourgmestre a reçu, assisté par Monsieur le Secrétaire Communal les actes de présentations des candidatures au Conseil de l'Action Sociale suivants :

Pour le Groupe C PLUS :

- DE POOTER Daniel
- BUREAU Jean
- CAPOUILLEZ Odette

Pour le Groupe MR :

- | Effectif            | Suppléant      |
|---------------------|----------------|
| - JEANMOTTE Marlène | - MATHIEU Loïc |

Pour le Groupe RSCC :

- GOLINVEAU Didier

Pour le Groupe PS :

- HUART Martine
- LACOMBLET Jean-François
- BOUILLON Francis
- BARSZEZ Michel
- GALLEZ Dalila
- PARDINI Maria

Constate qu'il n'existe aucune incompatibilité familiale fonctionnelle et que chaque candidat remplit les conditions légales pour exercer la fonction de conseiller de l'Action Sociale.  
 Constate que le groupe PS est constitué de 6 élus, le groupe C plus est constitué de 3 élus, le groupe MR est constitué d'un élu et le groupe RSCC d'un élu.

Sont donc élus de plein droit :

- BARSZEZ Michel
  - BOUILLON Francis
  - BUREAU Jean
  - CAPOUILLEZ Odette
  - DE POOTER Daniel
  - GALLEZ Dalila
  - GOLINVEAU Didier
  - HUART Martine
  - JEANMOTTE Marlène
  - LACOMBLET Jean-François
  - PARDINI Maria
- MATHIEU Loïc (suppléant)

#### 9) Election des membres du Conseil de police

Prend acte du dépôt des candidatures le 20 Novembre 2012 dans les mains de Monsieur le Bourgmestre assisté par Monsieur le Secrétaire Communal.

Pour le Groupe C PLUS :

- DOMINGUEZ Maria-Mercédès

Pour le Groupe RSCC :

Effectif

Suppléant

- PIERART Patrick

HUBERT Jean-François

Pour le Groupe PS :

Effectif

Suppléants

- LELEUX Fabienne

MALERBA Grazia

- LIVOLSI Giuseppe
- MURATORE Sylvie

SCINTA Giuseppe

Procède en séance publique et à bulletins secrets à l'élection des membres effectifs et de leurs suppléants du Conseil de police.

26 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 3 bulletins de votes.  
79 bulletins sont remis au Bourgmestre et à ses assesseurs.

En ce qui concerne ces bulletins, le recensement des voix donne le résultat suivant :

6 bulletins blancs  
73 bulletins valables

Les suffrages exprimés sur les 73 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

- DOMINGUEZ Maria-Mercédès : 16 voix
- PIERART Patrick : 9 voix
- LELEUX Fabienne : 16 voix
- LIVOLSI Giuseppe : 16 voix
- MURATORE Sylvie : 16 voix

Constate que sont élus membres du Conseil de Police :

- DOMINGUEZ Maria-Mercédès
- PIERART Patrick
- LELEUX Fabienne
- LIVOLSI Giuseppe
- MURATORE Sylvie

#### 10) Délégation du Conseil Communal au Collège Communal

Par 17 voix pour (COLLETTE Francis – D'ANTONIO Luciano - DE ZUTTER Antonio - HUART Martine - LACOMBLET Jean-François - LEFEBVRE Luc - LELEUX Fabienne - LIVOLSI Giuseppe - MALERBA Grazia - MARIAGE Karim - MATHIEU Olivier - MESSIN Mathieu - MURATORE Sylvie - NINFA Gioacchino - PIERROT Nancy - SCINTA Giuseppe - SCUTNAIRE Philippe) et 9 voix contre (CHEVALIER Michaël - DASCOTTE Cécile - DEKOSTER Monique - DOMINGUEZ Maria-Mercédès - GODART Fanny - HUBERT Jean-François - ITALIANO Francesca - PIERART Patrick - RIZZO Lino)

a) Délègue le pouvoir d'accorder des concessions de sépultures ou de columbarium dans les cimetières communaux au Collège Communal ;

b) Accorde délégation au Collège Communal pour les désignations du personnel stagiaire et contractuel subventionnés, employés, ouvriers, visés par l'article L1213 du Code de la Démocratie Locale sauf en ce qui concerne :

1° Les docteurs en médecine, chirurgie, accouchements et les docteurs en médecine vétérinaire auxquels il confie des fonctions spéciales dans l'intérêt de la commune ;

2° Les membres du personnel enseignant

c) Décide de déléguer au Collège Communal le choix du mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions, pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire.

La présente délégation est accordée jusqu'au renouvellement du Conseil Communal en 2018

La séance est clôturée à 19 H 51

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO